



QUESTION ECRITE

**de Monsieur le Député Dimitri Legasse
à Madame la Ministre Marie-Christine Schyns**

Le 18 septembre 2017

OBJET : Les écoliers et le néerlandais

Madame la Ministre,

Les écoliers wallons dans le secondaire sont de moins en moins nombreux à choisir le néerlandais. Ils ne sont plus que 46,9 % en 2014 contre 49 % en 2010. De l'autre côté, l'anglais passe de 31 à 35,2 %.

On peut comprendre que les Wallons choisissent l'anglais mais ce qu'on peut sans doute déplorer c'est qu'ils aient à faire un choix entre deux langues modernes. Le néerlandais est une des langues nationales et sa pratique est importante dans la future recherche d'un travail.

Mes questions sont donc les suivantes Madame la Ministre :

- Cette baisse de fréquentation des cours de néerlandais en Wallonie est une tendance constante depuis combien de temps ?
- Comment comptez-vous redorer le blason du néerlandais auprès des écoliers francophones ?



Réponse aux questions écrites n^{os} 573, 890 et 892 de Messieurs ONKELINX, LEGASSE et MARTIN, Députés, des 29 mars 2017 et 13 octobre 2017
à Madame Marie-Martine SCHYNS, Ministre de l'Education

Objet : Ecoliers et néerlandais - Enseignement des langues en FWB

Messieurs les Députés,

La question de l'apprentissage des langues modernes, qu'elles soient nationales ou étrangères, a fait l'objet d'un grand nombre de réponses de ma part lors des questions orales et écrites et tout récemment lors de la Commission de l'Education du 3 octobre dernier, à travers une question de votre collègue, Madame Maison.

En ce qui concerne l'analyse de l'évolution de chiffres d'apprentissage du néerlandais, vous trouverez en annexe la réponse¹ complète fournie en fin 2016 à vos honorables collègues. Afin de vous fournir une réponse mise à jour avec les données les plus récentes que m'a fournies l'Administration, j'y apporterai quelques nuances.

En ce qui concerne l'enseignement fondamental, les données illustrées par les graphiques en annexe 1 illustrent l'évolution du choix d'organisation des différents cours de langue (i.e. néerlandais, anglais et allemand) par les Pouvoirs organisateurs par province au cours du temps. Il s'agit en fait de la proportion du nombre total de périodes de langue moderne organisé chaque année scolaire dédiée respectivement au néerlandais, à l'anglais et à l'allemand.

Au vu de ces graphiques, on remarque une légère baisse du choix d'organisation du néerlandais, avec une proportion de 74,31 % des périodes totales de langues modernes dédiées au néerlandais en 2012-2013 contre 72,97 % en 2016-2017. La baisse d'attrait pour cette langue est la plus visible dans les provinces du Luxembourg, de Namur et de Liège. Cette

¹ Réponse aux questions écrites n° 126, 190, 200, 240, 250 de Mmes Potigny, De Bue, Gonzales, Lambelin et M. Destexhe (annexe 2)



légère baisse d'attrait pour le néerlandais est apparemment compensée par un intérêt accru pour l'organisation de l'anglais au fil des années.

Si les graphes ne représentent donc pas directement les choix des élèves, on peut supposer que les choix des directions et des PO sont représentatifs des demandes et de l'intérêt des parents d'élèves pour les différentes langues

En regardant l'évolution des chiffres de 2013 à 2017 (aux dates de comptage du 15 janvier), sur l'ensemble du territoire de la Communauté française, dans l'enseignement secondaire, on peut constater une diminution du pourcentage d'élèves ayant choisi de suivre le cours de néerlandais d'environ 2,5 % au 1^{er} et 2^e degrés. Au 3^e degré de l'enseignement de transition, la proportion d'élèves ayant choisi le néerlandais est en augmentation de 2 %. Les provinces de Namur et du Luxembourg voient une diminution de l'attrait pour cette langue au niveau des 3 degrés. Les autres provinces de la Région wallonne suivent la tendance générale au niveau de la diminution aux 1^{er} et 2^e degrés, et de l'augmentation au niveau du 3^e degré, avec des pourcentages allant de 4 à 6 %.

Comme je l'écrivais à vos collègues, il serait abusif de voir dans ces chiffres la « preuve » d'un désintérêt, tant des élèves que des parents, de l'apprentissage du néerlandais. Mais une tendance baissière est cependant incontestable, ce que confirment d'ailleurs les chiffres fournis par l'Administration² dans le cadre de vos trois questions. Les pouvoirs publics ont le devoir de promouvoir l'apprentissage du néerlandais et de mettre en œuvre des mesures pour en assurer une meilleure maîtrise au terme des parcours scolaires.

Outre les pistes évoquées dans ma réponse déjà citée, pour renforcer l'attractivité du néerlandais (et des langues modernes en général), différents leviers peuvent être actionnés. L'enquête *SurveyLang* cité dans ma réponse soulignait toute l'importance d'un environnement « language friendly » au quotidien. L'exposition aux langues est bénéfique et, dans ce domaine, la Fédération Wallonie-Bruxelles fait partie des rares pays dans lesquels les programmes de télévision et les films en langue étrangère, dont la très grande majorité est en anglais, sont systématiquement doublés. Cette enquête montrait l'impact favorable d'une perception positive de l'apprentissage d'une langue étrangère. Dans la pleine mesure de mes compétences, je continuerai à privilégier un environnement « language friendly ».

² Cf. annexe 2



A court et moyen termes, comme vous le savez, du groupe disciplinaire « langues modernes » formé dès la deuxième phase du processus du Pacte (c'est-à-dire juste après la phase dite de diagnostic), ont découlé des orientations et un avis (numéro 3) qui recommande notamment l'apprentissage des langues dès la 3^e primaire.

Dès lors, vous devez savoir que dans le cadre des 18 chantiers lancés dès cette rentrée scolaire afin d'opérationnaliser les mesures du Pacte, le chantier numéro 2 chargé des propositions pour le tronc commun s'est aussi vu chargé de déposer des propositions pour le renforcement de l'apprentissage des langues et donc du néerlandais.

Je vous remercie pour votre question.

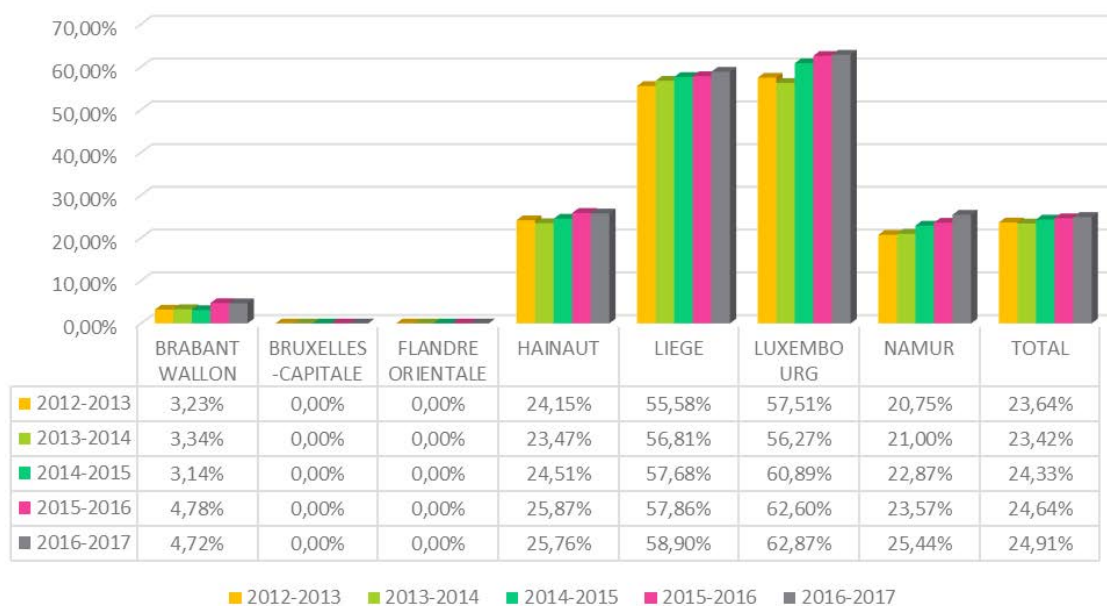
Marie-Martine SCHYNS

Ministre de l'Education

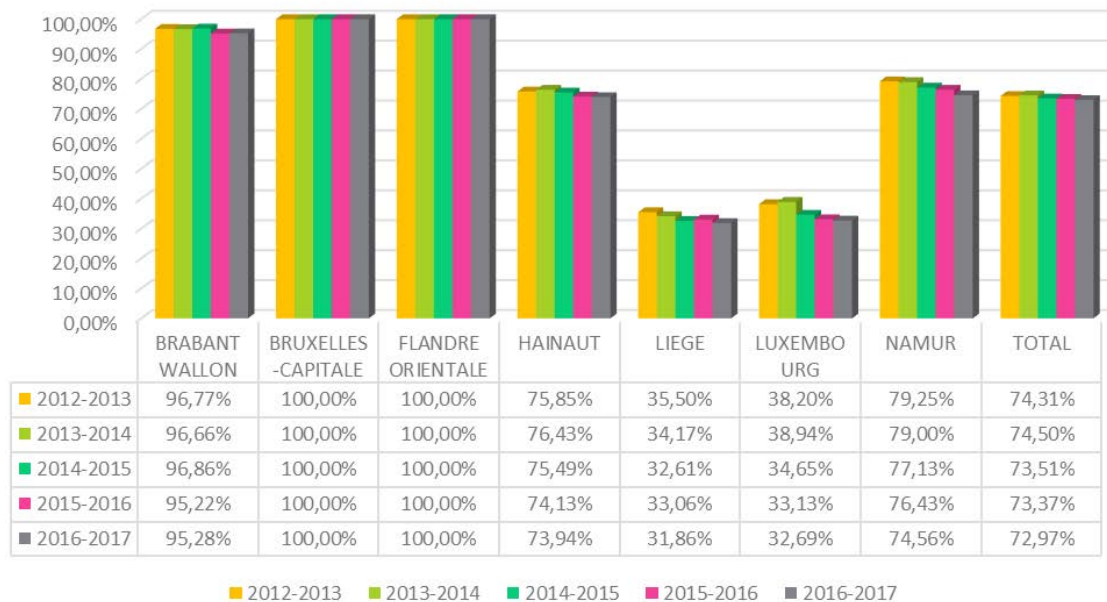
Annexe 1

I. Dans l'enseignement fondamental :

Evolution de la proportion des périodes totales de LM dédiée à l'anglais par province de 2012-2013 à 2016-2017

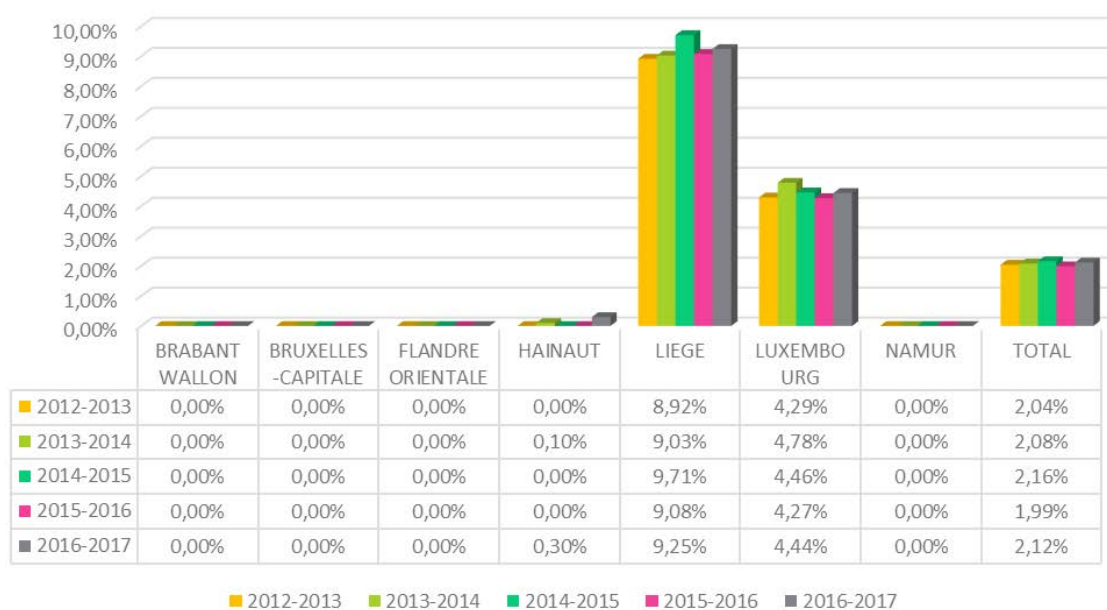


Evolution de la proportion des périodes totales de LM dédiée au néerlandais par province de 2012-2013 à 2016-2017





Evolution de la proportion des périodes totales de LM dédiée à l'allemand par province de 2012-2013 à 2016-2017





II. Dans l'enseignement secondaire

Le tableau ci-dessous reprend, sur 5 années scolaires, le nombre d'élèves ayant suivi un cours de langue moderne : néerlandais à 4 périodes en tant que 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} langue étrangère, pour le 1^{er} degré de l'enseignement secondaire ordinaire, ainsi que les 2^{ème} et 3^{ème} degrés de l'enseignement de transition.

Comptage	15-01-2013	15-01-2014	15-01-2015	15-01-2016	15-01-2017
D1					
LM I NDLS	53716	53274	51839	51314	51156
TOTAL D1	97472	98538	97464	97262	97292
D2 TR					
LM I NDLS	37371	37383	37310	37126	36665
LM II NDLS	11946	12501	13231	13776	14355
TOTAL D2 TR	61810	62976	64427	65513	66030
D3 TR					
LM I NDLS	21921	23082	23192	23203	23388
LM II NDLS	5711	5910	6013	6353	7637
LM III NDLS	227	241	230	253	244
TOTAL D3 TR	43603	44367	44880	45948	47496

Pourcentage	15-01-2013	15-01-2014	15-01-2015	15-01-2016	15-01-2017
D1	55,11%	54,06%	53,19%	52,76%	52,58%
D2 TR	79,79%	79,21%	78,45%	77,70%	77,27%
D3 TR	63,89%	65,89%	65,59%	64,88%	65,84%